Novembre 2020 - n°128

DIETWILLER

Bulletin mensuel

Le mot du maire p.3

Restons prudents et solidaires !

SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
Aux Arbres Citoyens	p. 2
Mot du maire	p. 3
Compte rendu du Conseil Municipal	p. 4 à 6
Urbanisme	p. 7
Agenda	p. 7
Infos pratiques	p. 8

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Sacha **MARK**
8 septembre 2020

MARIAGES :

Florence **CHIFFLOT** et Michel **BOBIN**
3 octobre 2020

DÉCÈS :

Gustave **WELTZER**
31 août 2020

INFOS MAIRIE

- HORAIRES :
  lundi : 13h30 - 19h
  mardi : 9h - 12h et 13h30 - 19h
  mercredi : fermé
  jeudi : 16h - 18h
  vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
  samedi : fermé
- **Renseignements : 03 89 26 88 88**
- **Mail : comdiet@wanadoo.fr**
- **Site internet : www.mairie-dietwiller.fr**
- **Page Facebook Dietwiller Infos :**
  https://m.facebook.com/infosdietwiller
  Le bulletin est consultable sur le site de la mairie et via la page Facebook

Aux Arbres Citoyens !

A la Sainte Catherine,
Tout bois prend racine !

La municipalité organise **une matinée de plantation d'arbres le samedi 21 novembre.**
Nous avons du travail ! Notamment, route de Schlierbach, où nous allons planter de jeunes arbres en remplacement des anciens abattus en septembre dernier, là où la sélection naturelle de plants déjà en place ne suffit pas à la diversification des essences.
Au vu de la situation sanitaire, nous ne pouvons pas convier les habitants de la commune pour réaliser cette plantation d'arbres tous ensemble. Nous en sommes vraiment désolés. Vous serez conviés à d'autres campagnes de plantation chaque année.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu

Directeur de la publication : Christian Frantz , Maire
Rédaction : Commission communication, secrétariat mairie
Crédit Photos : Commune de Dietwiller
Conception et Impression : Im'serson à Wittenheim
Tirage : 650 exemplaires

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Sans surprise, nous voici dans la deuxième vague de la COVID 19, avec des attentats qui noircissent bien tristement le tableau. Confinés pour la seconde fois, nous nous sentons repliés sur nous-même. Si la peur de la maladie nous a fait accepter le premier confinement, cette fois on sent que c'est davantage la lassitude qui domine chez les uns et les autres.

Ce bulletin, et tout le travail de rédaction réalisé pour qu'il vous soit agréable, a été totalement chamboulé en dernière minute. En effet, la plupart des projets, qu'il s'agisse des vôtres ou de ceux de la municipalité, tombent à l'eau.

Ne baissons pas les bras ! Tout en restant prudents et en respectant les gestes barrières, restons actifs.
Concentrons-nous sur les 3 préceptes de base chers à l'équipe municipale :

- avoir une alimentation saine,
- avoir le goût de l'effort physique et intellectuel,
- garder le contact avec les autres.

Mangeons sain : Cuisinons des petits plats bons pour la santé et le moral, ne cédons pas à la facilité de consommer "industriel" et essayons de consommer " local ". Soutenons ainsi nos producteurs, artisans et commerçants.

Bougeons : Marchons tous les jours dans le périmètre autorisé et selon nos capacités. Si nous en avons la possibilité, cultivons des fleurs pour égayer notre environnement et préparons un potager pour y cultiver des légumes à la belle saison que nous dégusterons avec bonheur.

Préservons les contacts humains : Nous avons besoin les uns des autres. Restons en contact avec nos proches, nos amis, nos voisins… Un regard bienveillant, un signe de la main, quelques mots échangés, un sourire que l'on devine à travers le masque, ces échanges sont vertueux. Ils sont bénéfiques aussi bien à ceux qui reçoivent qu'à ceux qui donnent. Ce ne sont pas des solutions miracles, mais elles nous maintiennent dans une logique positive et font du bien physiquement et moralement. Je pense personnellement que notre système immunitaire dépend de ces éléments.

Prenez toutes et tous bien soin de vous, car après ce nouvel épisode pandémique, toute l'équipe municipale sera impatiente de vous retrouver lors d'événements, au sein de notre commune.

Pour le conseil municipal,

Christian Frantz,
Votre maire

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 30 octobre 2020 à 20h – Salle des fêtes de Dietwiller

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ
Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, adjoints Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Eléonore JEAN DIT PANNEL, Charles KREMPPER, Benoit ROELLINGER, conseillers municipaux
Absents excusés avec procuration : Raymonde SEILER procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Richard LIEBY procuration à Pierrette KEMPF ; Elodie GERUM procuration à Benoit ROELLINGER
Absents excusés sans procuration : néant
En présence de : néant.

Secrétaire de séance : Mme Annie DEVEY
Convocation du 23 octobre 2020
Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en mémoire de l'enseignant assassiné et des victimes de l'attentat de Nice.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Annie DEVEY est désignée comme secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 18 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du vendredi 18 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation du Vieux Moulin

Pour la rénovation du Vieux Moulin, il est proposé de retenir l'ADAUHR en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage. La mission comporte plusieurs tranches :

- Tranche ferme (phases 1 et 2)

Phase 1 : étude de programmation
Comité de pilotage, étude des lieux (aspects réglementaires, juridiques, fonctionnels), expression des objectifs et enjeux, mise à jour des grandes options et des différents scénarios d'aménagement, phasage des travaux, évaluation des coûts de chaque scénario, élaboration d'un programme technique détaillé (prescriptions techniques, coûts, fiches espaces), évaluation du coût de l'opération et planning prévisionnel
Phase 2 : organisation de la contractualisation avec les concepteurs et intervenants extérieurs
Assistance à la sélection du maître d'œuvre, à la consultation des partenaires obligatoires (SPS, Contrôle technique).

- Tranche optionnelle

Phase 3 : assistance au suivi des études d'avant-projet sommaire (APS) et avant-projet détaillé (APD)
Le montant de la prestation est le suivant : Tranche ferme : 10 465 € HT ; Tranche optionnelle : 2 890 € HT pour un total de 13 355 € HT – 16 026 € TTC.
Le Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon gèrera la suite des missions : contrôles, maîtrise d'œuvre, travaux. Il sera associé aux travaux du comité de pilotage dès le début de l'étude de programmation.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'ADAUHR pour la tranche ferme et la tranche optionnelle de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

4. Vente du camion de pompier

Lors de la création du SIVU des sapeurs-pompiers Landser Schlierbach Dietwiller, le transfert des véhicules au SIVU a été acté par délibération du 11/04/2013. Le véhicule RENAULT AJ 197 QN avait alors été cédé à titre gratuit au SIVU, avec effet au 01/01/2013.
Le SIVU a décidé de vendre ce véhicule par l'intermédiaire de l'association 'Pompiers Alsace Solidarité'. La modification de propriétaire n'ayant pas été faite au niveau administratif, la commune de Dietwiller est restée propriétaire du véhicule ; le Conseil Municipal doit donner son accord pour la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la vente du camion de pompier RENAULT AJ 197 QN pour un montant de 5000 €.

5. Reversement du montant de la vente du camion des pompiers au SIVU des sapeurs-pompiers Landser Schlierbach Dietwiller

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le versement du prix de vente du camion RENAULT AJ 197 QN au SIVU des sapeurs-pompiers Landser Schlierbach Dietwiller, sous la forme d'une subvention d'un montant de 5000 €.

6. Décision modificative du budget 2020

Le montant des subventions ayant augmenté, il est proposé la décision modificative suivante :

- augmentation des subventions : + 6000 €
- diminution des fournitures de petit équipement : -1000 €
- augmentation des produits exceptionnels (vente du camion de pompier) : + 5000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la décision modificative décrite ci-dessus.

7. Concessions du cimetière : modification de la durée et du montant des concessions

Les prix des concessions du cimetière avaient été fixés par délibération du 13/05/1993 et reprécisés en euros par délibération du 26/09/2002, pour des durées de concessions de 20 ans :

- Columbarium – 2 alvéoles : 550 €, 4 alvéoles : 1 000 €
- Cimetière - tombe simple : 150 €, tombe double : 250 €, petite tombe 0,6*0,8 (4 urnes) : 150 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier la durée des concessions pour correspondre aux durées définies par l'article L2223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de modifier les prix des concessions en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre) décide de :

- modifier la durée des concessions à partir du 01/01/2021, pour les fixer à une durée de 15 ans ;
- fixer le montant des concessions selon les montants suivants :
  Columbarium – 2 alvéoles : 400 € - Columbarium – 4 alvéoles : 750 €
  Petite tombe : 120 € - Tombe simple : 120 € - Tombe double : 200 €

8. Achat d'une parcelle pour l'euro symbolique rue de l'Eglise, d'environ 28 m²

En 2011, des parcelles ont été cédées à la commune par le propriétaire riverain au n°8, dans l'objectif d'élargir l'emprise publique dans la rue de l'Eglise. Pour poursuivre la démarche, le propriétaire de la parcelle 270 section 1 au n°4 de la rue de l'Eglise, a été contacté pour céder une emprise d'environ 28 m² en bordure de voirie, pour l'euro symbolique. La commune s'engage à aménager la limite entre le terrain privé et le domaine public.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

9. Exercice des délégations au Maire : achat d'un photocopieur pour la mairie

Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal, le Conseil Municipal prend acte de la décision suivante : Le photocopieur de la mairie est tombé en panne, vu son âge (achat juillet 2011) et la gravité de la panne, une réparation a été déconseillée par le fournisseur. Un photocopieur de marque RICOH IMC 3000A a été acheté pour un montant de 4874,95 € HT, auprès de la société STI Bureautique.

10. Enquête publique sur la poursuite d'exploitation de la carrière SAGRA à Habsheim

L'arrêté préfectoral du 08/10/2020 portant sur la mise à l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière à Habsheim présentée par la société SAGRA a été transmis à la mairie. Le territoire de la commune étant touché par le rayon d'affichage de l'enquête publique prescrite, il est demandé d'afficher l'avis d'enquête publique.
Chaque habitant peut consulter les documents et participer à l'enquête publique.
Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer ; pour être pris en compte, les avis doivent être exprimés dans un délai de 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.
Le dossier est consultable en mairie de Habsheim et sur le site internet de la Préfecture du Haut-Rhin (http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques/SAGRA-Carriere-de-Habsheim).
L'enquête publique se déroule du mercredi 28 octobre à 9h au vendredi 27 novembre 2020 à 12h.
L'objet de la demande est la prolongation de l'exploitation de la carrière de la SAGRA sur les 10 prochaines années et la poursuite/modification d'un site d'exploitation de matériaux sans limitation de durée.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal, afin de permettre aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier, celui-ci n'étant accessible que depuis le 28/10/2020.

11. Modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux - Brigade Verte

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président de la Brigade Verte rappelant que la Commune adhère à ce syndicat et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre 2020 lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical. Il s'agit de la modification de l'adresse du siège. *« Article 4 : Siège du Syndicat : Son siège est fixé dans l'immeuble : Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ »*

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

12. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

SIVOM région mulhousienne : élection de F. HILLMEYER comme président.

13. Compte rendu des commissions

Commission communication :

- Bulletin municipal : Suite à la demande faite au précédent Conseil Municipal de changer le nom de l'encart réservé à l'opposition à la liste majoritaire élue au Conseil Municipal, il est répondu que le nom ne sera pas modifié et restera « Tribune de l'opposition », comme il est d'usage dans d'autres communes. Il est rappelé qu'un emplacement pour

un texte de 150 mots est réservé et que rien n'empêche de le signer avec la dénomination souhaitée ;
- Bulletin annuel en préparation ;
- Panneau d'affichage numérique étudié ;
- Les visites pour les grands anniversaires sont supprimées et remplacées par l'envoi d'un arrangement floral.

Commission Culture : Suite aux mesures de confinement, les spectacles 'Filature Nomade' programmés en novembre et décembre sont annulés.

Commission urbanisme : Dossiers en cours – accordés ou refusés – du 18/09/2020 au 30/10/2020.

Commission pour l'agrandissement du cimetière : réunion prévue le 18/11/2020 pour poursuivre l'étude de faisabilité engagée en 2019.

14. Divers

Plantation d'arbres « Aux Arbres Citoyens » : les plantations auront bien lieu, mais suite aux mesures de confinement, il ne sera pas fait appel aux habitants de Dietwiller pour les réaliser.

Lotissement Clos des deux églises : un nom d'impasse doit être proposé.

Subventions : Remerciements de la Barcarolle pour la subvention attribuée par la commune.

Litige concernant le refus d'une déclaration préalable pour une Antenne TDF
Une déclaration préalable pour la construction d'une antenne près de la voie de chemin de fer a été refusée à la société TDF pour des raisons de hauteur non conforme aux règlements d'urbanisme communaux.
La société TDF a formulé un recours qu'elle a gagné en référé pour les raisons suivantes :
- le juge a interprété l'expression «service public» différemment du service instructeur ;
- le refus a été envoyé en recommandé dans le délai requis, mais ce n'est pas le tampon de la poste qui fait foi, c'est la date de réception chez le destinataire ; or le courrier, envoyé 3 jours avant la date butoir, est arrivé un jour trop tard.

De ce fait, le maire a signé une annulation du refus de déclaration préalable. L'antenne pourra donc être édifiée, après les délais légaux.

Liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Le Conseil Municipal a proposé une liste de 24 personnes, parmi lesquelles l'administration fiscale a désigné les membres de la commission de la façon suivante :
- Titulaires : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, Claude SCHULLER, Dominique RISTORCELLI, Emmanuelle BONDUELLE
- Suppléants : Benoit ROELLINGER, Elodie GERUM, François FONTANNAZ, Jean-Luc BLAESY, Philippe HOERNER, Laetitia MOTZEK

PLUi : une modification simplifiée du PLU de Dietwiller est engagée à la demande de la commune, par les services urbanisme de l'agglomération Mulhousienne. Le dossier sera soumis à l'enquête publique et les habitants de Dietwiller seront informés de la date.

Plan du réseau d'éclairage public : un devis a été demandé pour faire relever le réseau d'éclairage public par un géomètre ; afin de répondre aux entreprises réalisant des travaux sur la commune et empêcher les dégradations du réseau.

Aires de jeux : Une conseillère municipale fait part de remarques de la part de plusieurs habitants.
- demande de pose de bancs aux abords de l'aire de jeux du quartier de la Valbonne : par le passé un banc a déjà été posé sur demande de parents accompagnant leurs enfants sur ce site. Ce banc a été tour à tour supprimé, replacé, déplacé suite à des plaintes de riverains pour tapage nocturne. Il faudra réfléchir à une solution durable n'impactant pas les riverains ;
- état de salubrité de la même aire de jeux : des mégots traînent régulièrement au sol ;
- demande de pose de bancs sur l'aire de jeux derrière la mairie : la pose de bancs et de tables est prévue.

Arbres fruitiers : Les fruits sur les propriétés privées ne sont pas toujours ramassés pour des raisons diverses. Il est proposé de mettre en lien les propriétaires qui le souhaitent et les consommateurs potentiels volontaires pour assurer la cueillette de ces fruits. Une conseillère municipale se propose de l'organiser.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.

Prochain Conseil Municipal :
vendredi 11 décembre 2020 à 20h

URBANISME

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le Refusé le
CUA 20 D 0011	9 rue des Vosges	03/09/2020	CU d'information	Accordé le 25/09/2020
CUA 20 D 0012	2 rue des Paysans	03/09/2020	CU d'information	Accordé le 25/09/2020
CU 20 D 0013	Lieu-dit Village	15/09/2020	CU d'information	Accordé le 25/09/2020
CU 20 D 0014	Lieu-dit Village	15/09/2020	CU d'information	Accordé le 25/09/2020
DP 20 D 0028	78A rue du Général de Gaulle	15/09/2020	Installation d'une pergola bioclimatique	Accordé le 04/10/2020
PC 20 D 0005	4 impasse du Muhlbach	18/09/2020	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 23/10/2020
DP 20 D 0030	13 rue de la Pierre Bleue	25/09/2020	Construction d'une piscine, d'un abri et d'un mur de soutènement	Accordé le 19/10/2020
DP 20 D 0031	39b rue du Gl de Gaulle	28/09/2020	Remplacement des volets	Accordé le 19/10/2020
Cua 20 D 0015	7b rue du Gl de Gaulle	29/09/2020	CU d'information	Accordé le 12/10/2020
DP 20 D 0032	39b rue du Gl de Gaulle	02/10/2020	Construction d'un carport	Accordé le 27/10/2020
DP 20 D 0035	16 rue du Roess	13/10/2020	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé le 27/10/2020

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

ÉVÉNEMENTS

AGENDA

Novembre	Mercredi **11** 11h	Commémoration fin de la Grande Guerre	Monument aux morts Dietwiller (1)
	Mardi **17** 20 h	FÉMININES - Théâtre ANNULÉ	Filature Mulhouse
	Samedi **21**	Aux Arbres Citoyens !	Dietwiller
	Vendredi **27**	Collecte nationale de la Banque Alimentaire	Dietwiller (2)
Décembre	Vendredi **11** 20h	Conseil Municipal	Salle des fêtes Dietwiller
	Samedi **12** 19h	L'OR BLANC - Cirque de Noël ANNULÉ	Filature Mulhouse
	Jeudi **24**	Promenade du Père Noël	Dietwiller

(1) En raison du COVID, un dépôt de gerbe se fera sans public
(2) Dépôts des denrées en mairie le 27 novembre

INFORMATIONS PRATIQUES

Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **10 novembre 2020**. Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.

Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu **le 27 novembre 2020**.
La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques, l'électroménager, ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le mardi 24 novembre 2020 à 17h.
Tél. : 03 89 26 88 88

Règles à respecter

Chiens tenus en laisse
Nous vous rappelons que nos amis les chiens doivent être **tenus en laisse** lors de leur promenade dans les rues et sur les sentiers de la commune :
- afin d'éviter les incidents entre promeneurs,
- pour la préservation de la faune sauvage,
- afin de préserver les prairies.

Les excréments et les poils de chien détériorent le fourrage destiné au bétail.
Par ailleurs, pour ne pas souiller l'environnement des habitations, **les excréments doivent être ramassés.**

Pistes cyclables
m2A a transformé des chemins de terre en pistes cyclables. Ces chemins n'en perdent pas leur fonction première qui est de permettre aux agriculteurs d'accéder à leurs terres. **Ces pistes sont à usage mixte.** Il est donc normal qu'on y trouve des traces du passage des engins agricoles (terre, déchets végétaux...).
Par ailleurs, nous demandons aux promeneurs, joggeurs et cyclistes de se ranger sur le côté lors du passage des véhicules et engins sur ces chemins. La plupart du temps il s'agit de personnes qui travaillent, il est donc important, pour une bonne cohabitation entre les uns et les autres, de leur faciliter l'accès.

Préserver du bois mort pour la biodiversité

En tas dans le jardin
Lorsqu'on coupe un arbre, il est bon de garder quelques bûches pour constituer un tas de bois au fond du jardin, à l'abri des regards. Il permet de créer un milieu prospère pour une multitude de petites bêtes :
- en vieillissant, le bois se décompose et se couvre de mousses et de champignons. C'est une nourriture pour beaucoup d'insectes tels que les cloportes et les xylophages.
- les oiseaux viendront gratter et manger des vers ou bien nicher dans un trou comme par exemple les mésanges bleues.
- des petits mammifères comme le hérisson viendront bâtir leur nid.
- les araignée, escargots et limaces hiberneront sous les bûches.
- les campagnols et autres rongeurs feront aussi leur nid.
- et si le bois a des fissures, des chauves-souris pourront éventuellement y nicher.

En forêt
Le bois mort héberge près de 25% de la biodiversité forestière, dont des espèces rares. L'ONF s'est engagé à conserver des vieux arbres isolés et du bois mort sur pied et au sol (au moins un arbre par hectare). Le maintien de vieux peuplements, notamment dans les réserves biologiques, complète cet objectif de préservation.

Impression : m'Serson Wittenheim

Banque Alimentaire du Haut-Rhin

La Collecte Nationale de denrées, organisée par la Banque Alimentaire, se déroulera **les vendredi 27 novembre et samedi 28 novembre 2020.**
Vous souhaitez contribuer ? Vous pouvez déposer vos denrées **à la mairie de Dietwiller, le 27 novembre**, aux heures d'ouverture.

« Ensemble, aidons l'Homme à se restaurer »

9 allée Gluck - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 89 42 77 77
BA680@banquealimentaire.org

Maison des Adolescents

Dans le cadre du présent confinement l'ouverture des services publics est autorisée par le gouvernement, **la MDA reste par conséquent ouverte**. Elle continue, selon les besoins, à recevoir sur site les adolescents et leurs parents. Et des entretiens en visioconférence et par téléphone sont naturellement mis en œuvre. La MDA est joignable par téléphone du lundi après-midi au vendredi ou par mail resoado@mda68.fr
Tél. : 03 89 32 01 15

Amicale des Sapeurs Pompiers

Les Sapeurs Pompiers passeront à votre domicile pour la traditionnelle vente de leur calendrier dès la levée du confinement.

ACL de Schlierbach : Sorties SKI

L'ACL organise des sorties ski pour les enfants, le mercredi après-midi, à la station du Markstein.
Infos : contacter Fred Waltzer au **03 67 94 25 25**

http://acl-schlierbach-sortiesski.blogspot.com/2020/

Résidence Bellevue pour personnes âgées d'Habsheim

La résidence, gérée par le C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) d'Habsheim dispose de quelques studios libres actuellement.
Renseignements :
Mairie d'Habsheim, M. Jonathan LOTT - **Tél : 03 89 44 98 98**
Résidence Bellevue, 41 rue du Colonel Fabien - **Tél : 03 89 64 36 77**